

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-LEZARD

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 23 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 17 janvier 2025

Secrétaire de séance : Dominique QUEHEILLE

Etaients présents 46 titulaires, 1 délégué suppléant et 12 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, Jean-Claude COSTE, Jean-François CAS AUX, Gilbert HONDAREITE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZ AURANG, Henri BELLEGARDE, Philippe VIGNEAU, Fabienne TOUVARD, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Frédéric LOUSTAU, Jean-Paul PORTESS ENY, Pierre BAH OUM, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Elisabeth MIQUEU, Marie-Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Suppléant : Serge BERTRANINE-CHANQUET (suppléant de Christine CABON)

Pouvoirs : André BERNOS à Philippe PECAUT, Françoise ASSAD à Jean SARASOLA, Alexandre LEHMANN à Philippe VIGNEAU, Laurent KELLER à Claude BERNIARD, Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Philippe GARROTE à Dominique QUEHEILLE, Jean CONTOU-CARRÈRE à Flora LAPERNE, Emmanuelle GRACIA à Sami BOURI, Chantal LECOMTE à Anne SAOUTER, Anne BARBET à Brigitte ROSSI, Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE, Bruno JUNGALAS à Marthe CLOT,

Absents : Marie-Pierre CASTAINGS, Jean-Jacques BORDENAVE, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Philippe SANSAMAT, Michel CONTOU-CARRERE, Michèle CAZADOUMECQ, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Gérard LEPRETRE, Laurence DUPRIEZ, Patrick MAILLET, Alain QUINTANA,

RAPPORT N°250123-03-ENF

ACCEPTATION DES CHEQUES EMPLOI SERVICE UNIVERSEL (CESU) POUR LE PAIEMENT DE L'ACCUEIL EN ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

M-L. BISTUE explique que le Chèque Emploi Service Universel (CESU) n°2005-841 du 26 juillet 2005 en vue de favoriser le développement des services à la personne.

Le CESU préfinancé peut être accepté par les collectivités territoriales pour les activités d'accueil des jeunes enfants exercées hors du domicile.

Considérant que l'acceptation par la Communauté de Communes de ce mode de paiement présente un intérêt certain pour les administrés qui se voient doter par leurs employeurs ou leurs comités d'entreprises de ces chèques ;

Considérant les demandes effectuées par certains parents pour le paiement par CESU (format dématérialisé) du reste à charge concernant l'accueil de leur(s) enfant(s) en établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) gérés par la Communauté de Communes du Haut-Béarn ;

Il est proposé d'accepter ce mode de paiement pour le service Petite Enfance de la CCHB et de s'affilier au Centre de Recouvrement du CESU (CRCESU) pour obtenir le remboursement de ces tickets.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **DÉCIDE** d'accepter les chèques Emploi Service Universel (format dématérialisé) préfinancés comme mode de paiement des prestations proposées par le service Petite Enfance,
- **APPROUVE** l'adhésion au Centre de Recouvrement du CESU sis 93738 BOBIGNY Cedex 9,
- **DONNE** délégation au Président pour signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- **ADOPTE** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 23 janvier 2025
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

La secrétaire de séance

Le Président

Signé DQ

Signé BU

Dominique QUEHEILLE

Bernard UTHURRY